



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

ORDRE DU JOUR

28 juin 2022

Compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Ouverture de l'assemblée et constitution du bureau ;
- Rapport de gestion sur l'exercice 2021 ;
- Rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes et quitus ;
- Approbation du budget 2022 ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
- Non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;
- Délégation de signature au conseil d'administration ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
- Rapport du commissaire à la fusion ;
- Approbation du projet de traité de fusion-absorption et réalisation de la fusion ;
- Modifications statutaires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.